



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Affaire suivie par : Julie Lurmin
Tél : 04.88.17.83.02
pref-sgad@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **14 MARS 2023**

La Préfète de Vaucluse

à

destinataires *in fine*

Objet : Lancement du fonds de soutien à l'installation de commerces multi-services en territoire rural

Selon l'Insee, sur les 35 000 communes françaises recensées en 2021, plus de 21 000, principalement rurales, ne disposent d'aucun commerce.

Le commerce joue un rôle particulier en milieu rural, pour son activité économique mais aussi parce qu'il contribue à l'aménagement du territoire. Le départ du dernier commerce est souvent vécu par les habitants de la même manière que la fermeture d'un service public. Lieu de rencontres et d'échanges, il a également souvent une dimension sociale. C'est un levier de la vitalité locale qu'il faut soutenir.

Le Vaucluse est concerné par ces fragilités structurelles de la ruralité : **sur 151 communes dans le département, 108 sont classées comme rurales en 2022.**

Les enjeux d'attractivité et d'accessibilité sont au cœur de la vie économique du département.

Afin d'endiguer la baisse de la commercialité au sein du monde rural, le Gouvernement a décidé de dédier un fonds spécifique, **destiné à favoriser l'installation de commerces multi-services dans les communes rurales** qui en sont dépourvues ou dont l'offre existante est insuffisante.

Doté d'un budget de 12M€ pour la période 2023-2024, ce fonds s'articulera autour de plusieurs mesures :

- Aide à l'acquisition immobilière et à la réalisation de travaux de réhabilitation, s'adressant en priorité aux porteurs de projet publics ou parapublics prenant la forme d'une **prise en charge du déficit des opérations foncières à hauteur de 50 %, limitée à 50 000 euros** ;
- Aménagement et acquisition de matériel professionnel ; **prise en charge des dépenses éligibles à 50 %, limitée à 20 000 euros ; jusqu'à 25 000 euros, si le projet s'inscrit dans une logique de transition écologique** ;
- Aide à l'acquisition d'un véhicule professionnel de tournée pour les commerces non-sédentaires ; **prise en charge à 50 % des dépenses à hauteur de 20 000 euros.**

L'aide est accessible aux porteurs de projets publics et privés. Les porteurs privés devront bénéficier impérativement du soutien de leur collectivité locale d'implantation en amont du dépôt du projet.

L'ensemble des opérations afférentes à la réalisation du projet, qui doit être localisé dans une commune classifiée comme rurale, ne doivent pas dépasser une durée de 36 mois.

Le futur commerce :

- **doit impérativement structurer son activité économique selon une modalité multi-services**, c'est-à-dire proposant des produits et des services annexes à son activité principale, qui correspondent aux attentes et aux potentialités locales ;
- doit **préférentiellement être implanté dans des locaux ou sur des friches déjà existantes, dans une perspective de lutte contre l'artificialisation des sols** ;

Enfin, le futur commerçant pourra également bénéficier d'une aide, **pouvant aller jusqu'à 5 000 euros, susceptible de financer les prestations d'accompagnement** auxquelles il pourrait recourir dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Les demandes de subvention seront à déposer sur la plateforme qui sera opérationnelle courant mars 2023 sur le site internet <https://fondscommerce.anct.gouv.fr/>

Les dossiers seront instruits au cours d'une première phase par mes services, avant d'être soumis à un comité technique national, associant, entre autres, la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Seuls 10 à 15 projets seront retenus au niveau de la région PACA, afin de faire émerger des projets d'excellence, au plus près des besoins des populations rurales.

Vous trouverez ci-joint le cahier des charges de cet appel à projets, qui est par ailleurs téléchargeable à l'aide du lien suivant :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement-installation-de-commerces-en-milieu-rural-1058>

Mes services accompagneront au mieux l'ensemble des porteurs de projet. Pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter la sous-préfecture d'arrondissement, guichet unique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ou le service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de Vaucluse (pref-sgad@vaucluse.gouv.fr)

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et vous en remercie, sachant l'intérêt que vous portez à donner un nouvel élan à nos territoires ruraux et permettre d'améliorer le cadre de vie de chacun de nos concitoyens.

Voilà une opportunité
à saisir !

Très cordialement

La préfète



Violaine DEMARET

Destinataires

Mesdames et Messieurs les maires de Vaucluse
Monsieur le président de l'association des maires de Vaucluse
Monsieur le président de l'association des maires ruraux de Vaucluse

copie à :

Mesdames et Messieurs les députés
: Messieurs les sénateurs
Madame la présidente du Conseil départemental de Vaucluse - Vaucluse ingénierie
Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI de Vaucluse
Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse
Monsieur le sous-préfet de Carpentras
Madame la sous-préfète d'Apt
Monsieur le directeur départemental des territoires